



# *Notaires* *de France*



## **HONORAIRES DE NEGOCIATION IMMOBILIERE**

Lorsque votre notaire est mandaté pour vendre un bien immobilier, les honoraires de négociation, seront calculés comme suit (selon une méthode cumulative) :

<b>PRIX</b>	<b>TTC</b>
De 0 à 25.000 €	14,00%
De 25.000 € à 50.000 €	6 %
50.000 € et plus	3 %

(TVA incluse, au taux en vigueur)